

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 22 (1931)

Artikel: Chronique de la Suisse allemande
Autor: Blaser, Edouard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111870>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique de la Suisse allemande.

I

Nous ne nous écarterons pas sensiblement, dans cette esquisse, de la vie scolaire alémanique en 1930, du plan que nous avons jugé bon de suivre l'année dernière. L'espace qui nous est accordé, cette fois, par la direction de l'*Annuaire* nous permettra cependant d'élargir un peu le cadre d'une étude réduite jusqu'ici à une sommaire notation des faits. Nous pourrons ainsi y tenir mieux compte du mouvement des idées, en accordant une certaine place aux personnalités, voire, le cas échéant, à l'histoire interne des principaux établissements d'instruction.

Obligé pourtant de ramener une ample matière dont il serait aisé de remplir un volume, aux proportions d'un article de revue, nous n'en retiendrons que l'essentiel, nous attachant surtout à mettre en lumière ce qui, par sa nouveauté et son caractère spécifiquement alémanique, sera le moins exposé à faire double emploi avec d'autres parties de cette publication et, par suite, le plus digne d'intéresser le lecteur romand.

Nous envisagerons ainsi, successivement, les problèmes d'éducation et de pédagogie générale, puis les questions de méthode et d'organisation dont les maîtres d'école de la Suisse allemande se sont montrés, depuis un an, le plus vivement préoccupés, aux divers degrés de l'enseignement. Après avoir rappelé la mémoire des plus marquants parmi les éducateurs de la jeunesse récemment disparus, nous consacrerons quelques pages au dernier *Lehrertag* et nous terminerons, comme de coutume, par l'examen rapide des nouveaux textes de lois et de règlements scolaires entrés en vigueur dans les cantons.

D'un autre côté, tout en accordant à l'école primaire la place d'honneur qui lui revient naturellement, dans le tableau de l'instruction publique d'une démocratie comme la nôtre, nous ferons leur part à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur. C'est même par l'Université que nous commencerons, plus exactement, par l'*Ecole Polytechnique fédérale*. Cet établissement,

unique en son genre, dans notre pays, puisqu'il est le seul à dépendre exclusivement de la Confédération, se trouvera occuper ainsi, en tête de la chronique suisse allemande de l'*Annuaire*, la place hors cadre qui est aussi la sienne au sommet de notre hiérarchie scolaire.

Le soixante-quinzième anniversaire de l'Ecole polytechnique fédérale.

L'année 1930 marque une date importante dans l'histoire du *Polytechnikum* de Zurich. Non seulement à cause des fêtes du soixante-quinzième anniversaire, qu'on y a célébrées au mois de novembre, — car s'il ne s'était agi que de magnifier le passé de notre haute école technique, il eût été plus raisonnable d'attendre son centenaire, — mais parce que le *Poly* vient manifestement d'achever une étape distincte de son développement.

Depuis sa fondation dont les circonstances, connues du reste, ont été suffisamment remises en mémoire par la presse, à l'occasion des solennités récentes, pour que nous soyons dispensés d'y revenir, l'Ecole polytechnique fédérale a traversé, pour employer la terminologie officielle, trois « périodes de construction ». La dernière, qui remonte à une décennie environ, a vu naître, à côté de l'*Institut des sciences naturelles* et de l'*Ecole de sylviculture et d'agronomie*, le bâtiment principal, sous sa forme actuelle. Cet énorme édifice bicéphale — où, par les soins de l'architecte Gull, l'ancien *Poly*, qui continue à dresser sa façade Renaissance au-dessus des quartiers du vieux Zurich, se trouve harmonieusement incorporé au nouveau dont la coupole à colonnade domine la *Ramistrasse* — donne l'idée de l'importance actuelle de l'enseignement technique dans un pays industrialisé comme le nôtre.

Mais si impressionnant qu'ait été l'essor architectonique du *Polytechnikum* et de ses diverses sections, au cours de la troisième période de construction, il est loin d'avoir atteint son terme. Comme M. Arthur Rohn, ancien recteur, président du conseil de l'Ecole, l'a justement observé à l'occasion des fêtes de l'automne passé, les agrandissements récents ne visaient guère qu'à satisfaire aux besoins immédiats de l'enseignement. Il s'agissait en somme de « loger » conformément aux exigences du confort scolaire moderne, professeurs et étudiants, tout en permettant de placer enfin dans leur vrai jour de riches collections de toutes sortes, entassées jusqu'ici dans des locaux insuffisants. Ces améliorations indispensables ne formaient pourtant qu'une partie, peut-être la moins essentielle, de la tâche.

L'Ecole polytechnique fédérale a en effet deux missions à remplir. Elle a tout d'abord à former notre grand état-major

industriel. Elle contribue par là éminemment à la prospérité matérielle de la Suisse. Celle-ci ne se soutient sur le marché mondial que par la bienfaisance de ses produits, étroitement liée à la valeur des ingénieurs qui président à leur fabrication. Mais une école technique du rang du *Polytechnikum* vise à autre chose encore. Elle s'efforce de travailler à l'avancement de la science, en dehors de toute considération utilitaire.

Cette double fonction a été admirablement mise en lumière par M. le conseiller fédéral Meyer, dans le discours qu'il a prononcé, le 8 novembre, à l'Opéra municipal de Zurich, en présence d'une assemblée extrêmement brillante où les délégués des Universités et grandes écoles techniques suisses et étrangères voisinaient avec les représentants des autorités, de l'industrie, et des centaines d'anciens élèves du *Poly*. « C'est à maintenir, a-t-il dit, un juste équilibre entre ces deux fonctions complémentaires et inséparables de notre haute école technique que se sont toujours appliquées les autorités. Elles sont plus que jamais disposées à faire les sacrifices nécessaires pour maintenir le *Poly* à la hauteur des exigences du progrès. L'approbation du peuple ne leur fera jamais défaut, car aucune forme d'Etat ne saurait moins que la démocratie se passer des recherches désintéressées de l'esprit. »

Des idées analogues furent exprimées le même jour par M. le conseiller fédéral Musy, ainsi que par M. Arthur Rohn, et spécialement par M. Niggli, recteur de l'Ecole polytechnique. Ce dernier insista sur la nécessité d'un contact étroit entre l'enseignement technique et l'enseignement universitaire, afin que se rétablisse l'ancienne unité des études supérieures. « La distinction entre la science pure et la science appliquée, dit-il en substance, est désormais insoutenable. La science est une ».

C'est ainsi donc que l'Ecole polytechnique fédérale se trouve en ce moment même au début d'une nouvelle ère d'agrandissements. En consentant aux dépenses considérables nécessitées par cette « quatrième période de construction », la Confédération entend essentiellement mettre à la disposition de nos techniciens, par la création successive de plusieurs laboratoires de recherches, ceux des locaux et instruments appropriés à l'investigation scientifique qui font encore partiellement défaut.

Le premier pas dans cette voie a été fait l'année passée, antérieurement aux fêtes du soixante-quinzième anniversaire, par l'inauguration (avril 1930) du *Laboratoire fédéral des recherches hydrauliques*. On pourra se faire une idée de l'importance attachée par les techniciens à sa création, si l'on songe que, sur 1 270 000 fr. qu'il a coûté, 480 000 ont été souscrits par des donateurs bénévoles constitués en comité de propagande, en particulier par les

C. F. F. et l'Aluminium S. A. C'est que le nouveau laboratoire, en rendant accessible au savant un champ d'expérience jusqu'ici presque inexploré, intéresse tout autant les praticiens. Ceux-ci en attendent beaucoup, quant à l'application croissante de la science et de ses procédés de mesure à une exploitation de plus en plus rationnelle de nos forces motrices.

La difficulté capitale à vaincre dans l'étude expérimentale des phénomènes hydrauliques provient de la quasi impossibilité, vu l'humeur indisciplinable de l'élément liquide soumis à l'action de la pesanteur, d'établir avec certitude, en opérant dans la nature même et sous de grandes masses, la corrélation et surtout le rapport quantitatif des causes et des effets.

C'est ainsi qu'on en est venu à expérimenter sur des modèles réduits, reproduisant, à une échelle déterminée, les conditions selon lesquelles le phénomène s'accomplit dans la réalité, à l'exclusion des influences perturbatrices. De cette manière, des mensurations exactes peuvent avoir lieu et des lois ou des constantes se dégagent, demeurées jusqu'alors inaccessibles.

L'idée, partie d'Allemagne et réalisée dans ce pays, il y a plus de quarante ans, reçut chez nous un commencement d'application au temps du professeur Hilgard, en 1909. Le nouveau laboratoire, pourvu des derniers perfectionnements, est l'œuvre du professeur Meyer-Peter auquel le Conseil fédéral en a confié la direction. Image du *perpetuum mobile*, un courant d'eau vive le parcourt à ses différents étages, ramené sans cesse à son point de départ par des pompes et fournissant en chemin la matière aux expériences et aux mesures les plus diverses : basse, haute et moyenne pression, débit, effets de l'érosion exercée par l'eau s'échappant des vannes d'un barrage, études des conditions de navigabilité, d'élimination des remous, etc.

— Après le *Laboratoire des recherches hydrauliques*, créé de toutes pièces, le *Poly* s'accroîtra d'un nouveau *Laboratoire des machines* qui quadruplera, en les utilisant partiellement, les locaux, pourtant déjà vastes, du laboratoire actuel. La construction de cet édifice et de ses annexes ne coûtera pas moins de 12 millions. C'est qu'elle sera combinée avec celle d'une gigantesque installation de chauffage central souterrain qui fournira de calorique tous les bâtiments du *Poly* ainsi que ceux de l'hôpital cantonal voisin. Aussitôt le chauffage à distance en activité, les appareils thermiques des diverses sections de l'E. P. F. pourront être enlevés, à commencer par ceux de l'Institut de physique, dont l'agrandissement est subordonné à leur suppression. On gagnera ainsi de la place pour l'aménagement de laboratoires de physique et d'électrotechnique, destinés spécialement aux recherches touchant la physique théo-

rique, les courants à haute tension et à haute fréquence et tous les travaux de physique technique qui visent à coordonner les efforts des théoriciens et des ingénieurs.

Quant au laboratoire de mécanique, les 8 millions qu'on y dépensera spécialement seront employés surtout à le munir d'un outillage perfectionné. A côté d'ateliers pour les turbines à vapeur, les moteurs Diesel, les moteurs hydrauliques et à explosion, il contiendra un *Institut aéro-dynamique* pourvu d'une puissante soufflerie permettant l'essai de moteurs d'avions. Deux nouvelles chaires viennent d'être créées, en prévision de ces agrandissements prochains.

— Si les cérémonies commémoratives du soixante-quinzième anniversaire ont ouvert au développement scientifique du *Poly*, par les crédits et donations dont nous venons de parler, de brillantes perspectives, elles ont coïncidé aussi avec un progrès très positif dans ce qu'on pourrait appeler les *œuvres sociales de l'E.P.F.*

Tout d'abord, un fonds de 500 000 fr. (400 000 versés par la Confédération et 100 000 par la ville de Zurich) a été constitué pour venir en aide aux élèves et anciens élèves les plus méritants de l'école, dans le dessein précis de favoriser à l'avenir le recrutement de notre corps enseignant technique supérieur. Jusqu'ici la direction de l'E. P. F. ne disposait, pour encourager les étudiants sans fortune, que de moyens assez limités consistant essentiellement en dispenses d'écolage et en petites bourses payées par le fonds Châtelain dont la création remonte à 1854.

La nouvelle fondation a ceci de particulier que ses intérêts seront distribués, sous forme de prêts autant que d'allocations ou de bourses proprement dites, pendant la scolarité ou après son achèvement, exclusivement à des sujets d'élite. Que ceux-ci se vouent à la science pure ou à la pratique, le conseil de l'Ecole estime de son devoir de prolonger son action sur eux au delà du moment où les examens les émancipent, pour les suivre et les soutenir dans les premières étapes de leur carrière. Il espère les amener ainsi à acquérir au plus vite la forte spécialisation qui les rendra dignes, un jour, d'exercer quelque fonction technique dirigeante ou — les deux éventualités ne s'excluent pas — d'entrer comme professeurs à l'E. P. F.

Il ne s'agit pas seulement de faciliter l'accès des études, mais encore celui de l'enseignement technique supérieur aux hommes reconnus d'emblée les plus capables de s'y distinguer, à quelque couche sociale qu'ils appartiennent. Bien que le processus de sélection ne s'accomplisse nulle part plus manifestement, à la longue, qu'entre les travaux de l'esprit, il est parfois indispensable d'aider un peu à son déclenchement. Le nouveau fonds dont le

nom allemand (*Darlehens- und Stipendienfonds für den akademischen Nachwuchs*) souligne la destination essentielle, permettra à la direction du *Poly* de donner à l'occasion et au moment opportun le « coup de pouce » providentiel sans lequel des capacités même hors pair sont parfois impuissantes à percer.

Une seconde *œuvre sociale* qui a vu le jour à l'occasion du 75^e anniversaire est le *Foyer des étudiants*. Sa création répond à un vœu déjà ancien d'une « population » scolaire comptant actuellement 3000 âmes, mais qui s'élevait naguère, avant la dépréciation des changes, à plus de 4000. Si elle s'est fait attendre, c'est que les initiateurs avaient en vue une institution rigoureusement commune aux deux établissements d'enseignement supérieur zuricois et qu'il eût appartenu, par suite, à la Confédération et à l'Etat de Zurich d'ériger à frais communs. Ce projet n'aurait pas manqué d'aboutir, mais le besoin devenant trop urgent, l'E. P. F. a pris les devants en créant le Foyer des étudiants de la *Clausiusstrasse*. Le titre officiel en est : *Studentenheim der Eidgenössischen Technischen Hochschule*, ce qui ne l'empêche pas d'être ouvert aux élèves de l'une et de l'autre école. Le *Poly* y garde la haute main, bien que l'Université soit représentée au Comité de surveillance par un professeur et un étudiant.

C'est en effet la Confédération qui a mis le bâtiment, l'ancien Institut polygraphique complètement transformé, au service des organisateurs. Quant au coût des travaux d'installation, montant à 750 000 francs, il a été couvert pour une valeur de 500 000 fr. par des amis que compte l'E. P. F. dans le monde du commerce, de l'industrie et de la banque. Les étudiants, de leur côté, ont versé 100 000 francs provenant d'un fonds à la constitution duquel plusieurs générations de polytechniciens ont contribué. Les 150 000 fr. restants consistent en prêts et en parts de la coopérative.

Nous ne pouvons songer à décrire ici le Foyer de la *Clausiusstrasse* dans tous ses détails. Nous dirons seulement que de l'avis même des « intéressés », il satisfait pleinement aux besoins qui ont motivé sa fondation. Les étudiants y trouvent, à côté de deux vastes restaurants, d'un café, d'une salle de jeux, d'une salle de lecture, plusieurs autres pièces pouvant servir, soit à des discussions publiques, soit à des causeries studieuses en petit comité, enfin un certain nombre de chambres à louer — tous locaux confortables, largement aérés et conformes à tous les préceptes de l'hygiène, au surplus d'une parfaite modernité. Ce dernier point surtout fait grand honneur à M. Arthur Rohn et à l'architecte Pflughardt, de Zurich, auxquels revient le mérite d'avoir heureusement approprié l'Institut polygraphique, que d'aucuns voulaient démolir, à sa nouvelle destination.

Le mouvement des idées parmi les étudiants.

Nous ne pensons pas sortir de notre sujet en consacrant quelques lignes de cette chronique aux principaux courants d'idées qui se manifestent en ce moment, parmi la jeunesse universitaire de langue allemande, encore que les questions agitées par elle soient volontiers étrangères à la pédagogie.

A tous les tournants de l'histoire, le premier soin de la génération montante est ou devrait être de faire avec indépendance l'inventaire des opinions et des croyances que lui lègue la génération avancée — ainsi que des institutions où elles se concrétisent. « Sache acquérir, disait Goethe, l'héritage de tes pères afin de le posséder vraiment ».

Beaucoup de jeunes de ce temps, estimant à jamais périmée l'ancienne table des valeurs, outrepassent la recommandation du poète et refusent purement et simplement le legs d'un passé dont le sanglant crépuscule terrifia leur imagination d'enfant. Ils proclament la faillite de la vieille société et prétendent en édifier de toutes pièces une nouvelle sur ses ruines. Mais, par une aberration singulière, certains d'entre eux cherchent le remède aux maux présents dans le retour à une tradition autoritaire dès longtemps révolue. C'est ainsi que des étudiants et de jeunes intellectuels suisses romands — il en est aussi en Suisse allemande, mais leur nombre est, proportion gardée, bien moindre — en sont venus à renier la démocratie et à faire leur religion des sophismes de l'*Action française*.

Les étudiants des universités alémaniques, de tempérament moins extrême et mieux pourvus de sens pratique que les welches, paraissent beaucoup plus exempts de tendances réactionnaires, sauf peut-être sur le terrain de la défense nationale. Ici les excès de l'antimilitarisme ont conduit assez naturellement et, avouons-le légitimement, à la formation de groupements patriotiques que leur combativité a fait taxer de fascisme par les contempteurs de l'armée. C'est ainsi que s'est constitué à Zurich le groupe *Nationale Front* destiné à faire contrepoids, au sein de la *Studentenschaft*, à celui moins nombreux, mais très agissant, des étudiants marxistes et bolchévistes.

Récemment le *Front national* paraît avoir subi une crise. De là est sorti le mouvement de la *Neue Front* dont on a tant parlé dans la presse depuis quelques mois. Dirigé par quelques jeunes hommes de talent animés d'un idéalisme de bon aloi, du reste avides d'action et d'influence, ce *Nouveau front* ne prétend à rien de moins, sans négliger les devoirs de l'entente internationale.

qu'à renouveler spirituellement et politiquement notre vie suisse. Tout en professant, dans l'article premier de ses statuts, sa foi en la démocratie, il conçoit une certaine différenciation des droits civiques, permettant de tenir plus largement compte, dans l'attribution des charges publiques, des capacités individuelles. Il critique véhémentement la politique souvent égoïste et opportuniste des anciens partis dont les ambitions divergentes empêchent de se constituer une véritable communauté nationale où les intérêts particuliers seraient naturellement subordonnés à l'intérêt général.

La réforme la plus immédiate préconisée par le *Nouveau front* concerne la création d'un *Conseil corporatif* adjoint à l'Assemblée fédérale, selon des modalités à établir, et qui contribuerait à apaiser les conflits sociaux d'origine économique dont la permanence est un danger croissant pour l'Etat.

Nous ne pouvons donner qu'un aperçu des idées du *Nouveau front*. Il nous a paru intéressant de signaler l'existence de ce mouvement qui dépasse évidemment en portée les manifestations ordinaires de la jeunesse des écoles. Ses chefs ont su lui imprimer un élan qui force le respect. Quant à la doctrine qu'ils ont échaudée, l'avenir montrera dans quelle mesure elle est susceptible d'application. On ne peut en méconnaître la cohérence et, bien qu'elle ne soit pas neuve en tous points, la généreuse audace réformatrice. Le *Nouveau front* a montré sa vitalité lors de la *Journée académique* tenue à Soleure le 28 juin dernier où les étudiants libéraux (*Liberale Jugend*) c'est-à-dire se rattachant au moins par leur ascendance, aux partis d'ordre, à l'exclusion des catholiques, n'ont fait autre chose que discuter le programme des Zuricois.

En dépit de quelques écarts de langage, ce débat dont nous serions bien surpris qu'il ne sortît pas quelque chose, a été instructif. Il a montré l'intérêt grandissant de la jeunesse universitaire suisse allemande pour les problèmes politiques, économiques et sociaux de l'heure présente, en même temps que son ferme vouloir de travailler à les résoudre en suivant ses voies propres. (Voir à cet égard l'article de M. Max Zollinger, professeur à l'Université de Zurich, paru dans la *Revue des sciences politiques* (Paris) sous ce titre : *Ce que pense la jeunesse européenne : La Suisse allemande*. Ces pages substantielles nous parviennent trop tard pour pouvoir être citées ici. Elles confirment ce que nous venons de dire. — Le pendant de l'article de M. Zollinger : *La Suisse française* est dû à la plume de M. Ernest Bovet).

Le *Nouveau front* fera certainement reparler de lui, d'autant plus qu'il dispose maintenant pour sa propagande du journal *Der Zürcher Student*, organe de l'Association des étudiants. Cette

feuille a du reste à lutter, dans l'Université même, contre un autre périodique heureusement irrégulier, *Der rote Student*, porte-parole du groupe marxiste-bolchéviste. Nous en avons sous les yeux le numéro du 1^{er} mai, pamphlet d'une violence extrême où, selon la confusion habituelle à ce genre d'écrits, les revendications admissibles en soi du socialisme voisinent avec une critique haineuse de l'ordre actuel de la société et une apologie forcenée des Soviets.

Avant de quitter le sujet de *la politique à l'école*, rappelons les tentatives réitérées des communistes tant à Bâle qu'à Berne et à Zurich pour embrigader, dès l'âge scolaire, les enfants de la classe ouvrière. En ce qui concerne cette dernière ville, il a été établi que des écoliers dont les aînés n'avaient pas quinze ans, fanatisés par les moniteurs de l'Association des pupilles communistes, publiaient, sous le titre de *Pionier*, un journal révolutionnaire et antireligieux, pendant du *Roter Student*, dont ils vendaient les numéros à leurs condisciples à la sortie des collèges. On ne put pas prouver que la vente ait eu lieu à l'intérieur.

Ce *Pionier* continue à paraître de temps à autre, sous la forme de simples feuilles écrites à la machine visiblement rédigées par des mineurs, mais non moins évidemment inspirées par des adultes. En voici quelques extraits tout à fait caractéristiques :

« Vous savez que Lénine est le chef de la grande révolution russe qui a donné aux ouvriers la liberté et qui les a délivrés du joug du tsar sanguinaire, des parasites et des fainéants... Vous connaissez ces fainéants. Chez nous, ils habitent au Zurichberg, dans de belles villas modernes. Ils exploitent les ouvriers, leur paient des salaires de famine et vivent, sans peine ni effort, dans les plaisirs... Lénine a toujours répété : « Envoyez au diable ces bourgeois obèses ; emparez-vous des fabriques et des terres. Le monde appartient aux travailleurs. ...Camarades, rompez avec l'Eglise et l'enseignement religieux. L'Eglise abrutit les enfants pour en faire de dociles bêtes de somme... Le pasteur est payé par les exploiters pour peindre aux exploités l'au-delà sous des couleurs riantes, afin qu'ils oublient la misère dont ils sont opprimés ici-bas ».

Les mauvaises lectures.

Si nous avons tenu à citer ces lignes, ce n'est pas pour faire nous aussi de la politique, ou de la religion à l'école, mais parce que nous touchons ici deux questions fort actuelles dans certains cantons alémaniques, celle des *mauvaises lectures* et celle de l'enseignement religieux ou, plus spécialement, de la prière à l'école.

Nous avons déjà parlé de la première, l'année passée, à propos des ravages exercés parmi les écoliers zuricois et bernois par les ouvrages de Frank Allan (voir *Annuaire* 1930, pages 230-233). Il est permis peut-être, sans manquer à la neutralité politique et confessionnelle requise dans une publication pédagogique, de taxer d'emblée un journal comme le *Pionier* de mauvaise lecture et l'on comprend qu'il se soit trouvé au conseil municipal de Zurich des hommes soucieux d'en préserver les écoliers. Pourtant les romans policiers et les périodiques illustrés de tendances nudistes sont évidemment beaucoup plus dangereux, pour des imaginations enfantines, qu'une propagande communiste scolaire, celle-ci étant évidemment vouée à rester sans écho dans les milieux où les adultes ne sont pas déjà gagnés aux doctrines révolutionnaires.

C'est l'Allemagne, comme on sait, qui nous inonde de ces lectures et illustrations excitantes. C'est d'elle aussi que vient l'exemple de leur répression. Le *Reichstag* a voté, le 18 décembre 1926, une loi visant à protéger la jeunesse contre ce genre de littérature, par l'interdiction de la vente aux mineurs des ouvrages mis à l'index. Le 27 mai 1931, la censure berlinoise frappait d'anathème, en vertu de ce principe, la totalité de la production de Frank Allan, soit 499 brochures.

Indépendamment des difficultés où elle se heurtera dans l'application, l'insuffisance de cette mesure saute aux yeux. Elle ne tend qu'à supprimer le symptôme et laisse le mal intact. Ce n'est pas assez de défendre la vente des livres, il faut encore et surtout satisfaire le besoin de lecture et de distraction des adolescents. La procédure prussienne est d'ailleurs dangereuse pour la Suisse allemande qui risque de devenir le débouché de la mauvaise littérature prohibée outre-Rhin. Nos compatriotes se préoccupent sérieusement de cette menace. Leurs deux principaux journaux pédagogiques : *Die Schweizerische Lehrerzeitung* et *Die Schweizer Erziehungs-Rundschau* y ont consacré des articles. L'un d'entre eux envisage pour notre pays trois moyens de défense :

1. L'interdiction d'importer d'Allemagne les ouvrages qui y sont mis à l'index ou tout au moins...
2. De les colporter (proposition faite par la commission pédagogique de la Société des maîtres d'école bernois).
3. L'établissement d'une législation fédérale sur la matière, soit par l'élaboration d'une loi spéciale, soit en élargissant la portée de l'article 179 du Projet de code pénal suisse du 23 juillet 1918 qui protège la jeunesse contre la littérature et les images obscènes.

Deux seuls cantons (Berne et Lucerne) ayant jusqu'ici légiféré dans ce domaine, il semble bien en effet que la question ne puisse

être réglée que sur le terrain fédéral. L'article 179 précité — qui rend passible d'amende ou de prison quiconque produit, importe, expose, vend ou fait métier de prêter des écrits, images, dessins ou objets obscènes et qui les remet à des mineurs — pourrait y suffire à la rigueur. La commission du Conseil des Etats en a jugé autrement et a substitué, on se le rappelle, à la notion précise bien qu'un peu étroite, d'obscénité, celle singulièrement élastique « d'ouvrages nuisibles au développement moral, spirituel ainsi qu'à la santé de l'enfance ou de la jeunesse ».

L'effet ne s'est pas fait attendre. Comme en Allemagne où des littérateurs de marque, Thomas Mann, Ricarda Huch se sont aussitôt insurgés contre ce qu'ils ont appelé le « rétablissement de l'Inquisition », nous venons d'assister chez nous à une imposante levée de boucliers. Toutes nos sociétés d'écrivains, d'artistes peintres, sculpteurs, architectes et musiciens, la Société des libraires, celle des éditeurs et imprimeurs, etc., ont protesté publiquement, montrant le danger d'un texte législatif qui permettrait à un gouvernement obscurantiste d'étouffer toute manifestation d'art indépendante, sous prétexte de protéger la jeunesse.

Les choses en sont là. Il faut convenir que les protestataires n'ont pas entièrement tort, encore que leurs craintes, dans un pays comme le nôtre, soient un peu théoriques. C'est à eux d'ailleurs, intéressés les tout premiers à supprimer cette concurrence, qu'il appartient d'empêcher que de vils mercantis puissent dépraver impunément le goût des nouvelles générations, en leur vendant de la pornographie pour de l'art. Qu'ils songent un peu plus, à l'avenir, dans la composition et la diffusion de leurs œuvres, aux besoins des adolescents !

L'enseignement religieux à l'école.

Nous avons parlé tout à l'heure de *l'enseignement religieux et de la prière à l'école*. L'affaire du *Pionier* a réveillé à Zurich le conflit toujours latent entre les partisans de la stricte laïcité de l'enseignement primaire et ceux qui veulent conserver au maître les leçons de religion. Dans ce canton où l'Eglise n'est pas séparée de l'Etat, l'instituteur est en effet chargé d'enseigner à ses élèves les vérités essentielles de la doctrine et de la morale évangélique. Il ne peut parler, bien entendu, que des *faits* et des préceptes non controversés, communs à toutes les confessions chrétiennes, puisque dans son auditoire, les enfants de parents catholiques — très nombreux à Zurich-Ville — coudoient les protestants, sans parler des Juifs qui, eux, sont plus aisément dispensés.

On voit d'ici la situation du maître d'école zuricois et les frottements auxquels il est inévitablement exposé, du côté de l'Eglise romaine. C'est dire que chez la plupart des instituteurs dont beaucoup, notamment dans le camp socialiste, sont libres penseurs, agnostiques ou athées, la leçon de religion se réduit à une leçon de morale et il en est bien ainsi. Mais il est des instituteurs très pieux et c'est par eux, en dépit d'intentions excellentes que les conflits se produisent.

Le scandale du *Pionier*, survenant au moment même où la Russie soviétique engageait une lutte à mort contre toute forme de la religion, a exaspéré les cercles ecclésiastiques de Zurich-Ville. Ceux-ci reprochent aux autorités socialistes de suivre d'un œil indifférent la campagne antireligieuse menée par les communistes. Dans une séance mouvementée du conseil municipal, leurs porte-parole ont une fois de plus réclamé pour l'instituteur le droit de prier en classe. La commission scolaire générale (*Zentralschulpflege*) a dû se prononcer. Elle l'a fait avec adresse, en autorisant la prière, mais sous réserve de l'assentiment au moins tacite des parents des élèves. Si quelques familles font des objections, le maître devra renoncer à cet exercice de piété, en vertu de l'art. 49 de la Constitution fédérale.

La décision de la *Zentralschulpflege* paraît inattaquable. Cela n'a pas empêché le Conseil d'Eglise (*Kirchenrat*) d'en appeler. Ce recours est assez déraisonnable et voué à un échec certain. Comme l'a justement observé la *Neue Zürcher Zeitung*, on semble attacher à la prière dite en classe par le maître et distraitement marmonnée par les écoliers, une importance et une efficacité qu'elle est loin d'avoir, dans la généralité des cas. Si désirable qu'il puisse être de réagir contre la propagande athée du parti soviétique, il vaut mieux s'en abstenir que de tomber dans l'illégalité¹.

Schatten über der Schule.

— Ainsi que nous le prédisions l'an dernier, l'émotion soulevée dans le monde scolaire alémanique, et même allemand d'outre-Rhin, par le livre de M. Schohaus, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs du canton de Thurgovie *Schatten über der Schule*, ne s'est pas calmée de sitôt. (Voir *Annuaire* 1930, pages 226-228.) La controverse continue à aller son train. La courageuse franchise avec laquelle M. Schohaus, dans la partie critique de son ouvrage, a mis à nu certaines des lacunes secrètes de l'école, lui a attiré de nombreuses réfutations. Elle lui a valu des marques d'approba-

¹ (Voir dans la *S. L. Z.* deux articles de M. P. Pflüger, ancien pasteur et conseiller municipal de Zurich, contenant le programme d'un enseignement religieux neutre à l'usage de l'école publique, 4 et 11 janvier 1930.)

tion peut-être plus nombreuses encore. C'est ainsi que le corps enseignant saint-gallois invitait il y a quelques mois M. Karl Lusser, directeur de l'Institut Schmidt, à lui exposer, en les discutant, les idées de M. Schohaus. Cette conférence (9 mars 1931) paraît en ce moment même dans la *Schweizer Erziehungs-Rundschau* (numéros d'avril à août 1931). Les principaux griefs que *Schatten über der Schule* — « l'ouvrage pédagogique le plus remarquable publié en Suisse depuis plusieurs dizaines d'années », dit M. Lusser — formule contre la pédagogie scolaire actuelle y sont passés en revue, avec les objections qui leur ont été opposées. M. Lusser est obligé de donner raison à l'auteur presque sur tous les points.

Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit du livre, il y a une année, et nous bornerons à en relever encore une fois, sous une autre forme, les deux idées fondamentales. Toutes les « ombres » de l'école résultent, selon M. Schohaus, d'une part, de ce qu'elle tend invinciblement à se considérer comme une fin en soi et à oublier qu'elle n'est qu'un moyen au service de l'enfance (*Verschulung*) ; d'autre part, de ce que toute son activité, s'absorbant fatalement dans la « préparation à la vie », elle en vient à ne plus s'apercevoir qu'elle y demeure elle-même trop souvent étrangère. Quittant ses pupilles au seuil de l'existence active, elle ne franchit guère la ligne de démarcation qui sépare la théorie de la pratique, le passé de l'avenir, la tradition de l'expérience.

C'est par suite de ce manque de contact avec la réalité sociale que — pour citer un seul exemple — la pédagogie scolaire a coutume de ne louer guère dans l'enfant que les qualités morales propres à assurer la bonne marche de l'enseignement : zèle, application, obéissance, ordre, ponctualité, bonnes manières, etc., alors que pour faire son chemin dans la plupart des carrières, l'homme de demain aura autant, si ce n'est plus, besoin d'initiative, de courage, d'audace, d'indépendance, d'opiniâtreté, de fantaisie, de sentiment de responsabilité.

Ces critiques ne sont pas neuves. Elles rappellent, entre beaucoup d'autres, sans parler des vers de Hugo où « pédagogue » rime avec « dogue », les deux strophes de Philippe Monnier dans *La bonne école* :

Assez des bouquins, des pédants,
A toge noire, assez du livre,
Assez des mots qui sont dedans :
Oh ! qui pourra m'apprendre à vivre ?

La bonne école, ce n'est pas
Le maître et la leçon suivie
Et l'argument et le compas,
La bonne école, c'est la vie.

Sans doute, le poète et M. Schohaus ont raison. Efforçons-nous de rapprocher le plus possible l'école de la vie, afin de l'adapter mieux à ses besoins. Il est nécessaire que cette vérité cardinale soit de temps à autre répétée aux maîtres. A cet égard *Schatten über der Schule* a été un acte autant qu'un livre. Il a provoqué parmi le corps enseignant alémanique de tous degrés un vaste examen de conscience dont il sortira certainement quelque chose. M. Lusser a compté que l'ouvrage n'a pas été discuté dans moins de 200 articles de journaux et de revues.

L'apparition de *Schatten über der Schule* est un symptôme du besoin de réforme pédagogique, conséquence du bouleversement matériel et moral causé par la guerre, qui se manifeste en ce moment dans le monde. Ce besoin est tout spécialement sensible dans la Suisse allemande, ainsi qu'en témoignent par exemple, les enquêtes ouvertes par la *Schweizer Erziehungs-Rundschau* sur les manuels de chaque discipline en usage à l'école primaire et dans l'enseignement secondaire des différents cantons, ou encore des travaux comme l'excellente conférence faite au dernier synode zuricois par le prof. Hunziker sur : *Lebens-und Zeitfragen der Mit'elschulen* (voir *Schw. Erz.-R.* octobre 1930). Dans le même ordre d'idées, le mouvement désigné sous le nom de *Wiener-Schulreform* préoccupe vivement les éducateurs, de ce côté de la Sarine, ce qui va nous amener à en dire deux mots.

« Avant de quitter le livre de M. Schohaus, ajoutons encore que le même auteur en publiera prochainement une contre-partie intitulée : *Sonne über der Schule*. Après avoir insisté sur les ombres du tableau, il en mettra apparemment les lumières en évidence. D'autre part, la *Schweizer Erziehungs-Rundschau* a ouvert à son tour, sous le titre de *Schatten über dem Lehrer*, une enquête destinée à compléter celle du *Schweizer Spiegel* dont sortit naguère *Schatten über der Schule*. Cette fois-ci la question n'est plus posée aux élèves, mais aux maîtres qui sont priés de confesser leurs déboires et de dire ce qui, dans l'exercice de leur belle et délicate vocation, leur a occasionné les plus grandes difficultés.

Réforme scolaire viennoise.

On pourra se faire une idée de l'intérêt suscité parmi les pédagogues suisses allemands par la *réforme scolaire viennoise* quand on saura que la *Schweizerische Lehrerzeitung* seule, n'y a pas consacré moins de six articles en 1930. C'est en 1928 que l'attention a été attirée sur les nouvelles méthodes mises en pratique dans la capitale autrichienne. Lors du *Lehrertag* tenu cette année-là à Zurich, M. Otto Glöckel, président du conseil scolaire de Vienne en fit un exposé si séduisant qu'il donna à

plusieurs de ses auditeurs le désir d'y aller voir. L'automne suivant, la *Société pédagogique de Winterthour* déléguait à Vienne une dizaine de ses membres qui, après y avoir passé une semaine à visiter des écoles — trop peu de temps pour pouvoir émettre sur tous les côtés du problème un jugement définitif — rentrèrent tout à fait édifiés de l'effort accompli par leurs collègues d'Autriche. Les observations qu'ils rapportèrent de ce voyage ont fourni pendant un an une ample matière aux discussions de leur société. C'est à la plume de ces institutrices et instituteurs winterthourois que sont dus les articles de la *Schweizerische Lehrerzeitung* auxquels nous venons de faire allusion. Nous en relèverons un, entre autres, celui de M^{lle} Frieda Muller (22 février 1930) lequel, au moyen de tableaux, de plans de leçons et de schèmes précis permet de se représenter de façon concrète l'enseignement tel qu'il se donne à Vienne, au degré inférieur, selon la méthode dite *globale* (*Gesamtunterricht*).

Mais les Zuricois ne sont pas les seuls à avoir fait le pèlerinage de Vienne. Des maîtres d'autres cantons s'y sont aussi rendus. L'étude la plus approfondie qui ait été faite de la *Wiener Schulreform* est sans doute celle de M. Ernest Speiser, professeur à l'Université de Bâle. Celui-ci ne se borna pas à assister à quelques classes modèles, faites à des élèves de choix par des pédagogues triés sur le volet. Ayant obtenu du département de l'instruction publique un congé de six mois, il passa tout ce temps à Vienne, visita librement dans tous les quartiers, des écoles de tous les degrés de la *Grundschule* (école primaire) à l'*Institut pédagogique* municipal. Il suivit même dans cet établissement des cours où il dit avoir énormément appris. Il faut savoir que ce *Pädagogisches Institut* a remplacé en 1923 la *Lehrer-Landesakademie* qui n'était autre qu'une école normale supérieure de l'Etat autrichien. Le nouvel institut ne servit d'abord qu'au perfectionnement des instituteurs déjà en charge. Depuis 1925 où il subit une refonte, il sert en outre à achever la formation des jeunes maîtres. Ceux-ci y terminent leur scolarité par *quatre semestres* d'études universitaires, tandis que leurs aînés y prennent des inscriptions, soit pour compléter leur bagage de connaissances scientifiques, soit pour se tenir au courant des progrès de la pratique.

On voit que le projet zuricois dont nous avons parlé l'an dernier par anticipation (voir *Annuaire* 1930, p. 237) s'inspire des expériences viennoises. Plusieurs villes allemandes, comme Leipzig, Iena, Braunschweig, possèdent déjà des instituts pédagogiques du même genre. Ce besoin de munir le corps enseignant primaire d'une plus forte culture, afin d'élever le niveau général de l'instruction publique, procède chez les vaincus de la grande guerre

d'une très saine réaction de l'amour-propre national. De là, pour en revenir à Vienne, l'intérêt manifesté par toutes les couches de l'opinion pour le problème scolaire.

Ce n'est pas le lieu d'entrer ici dans les détails de la réforme viennoise dont les lecteurs de l'*Annuaire* connaissent certainement les grandes lignes. Cela demanderait toute une étude. On en trouvera un exposé complet dans l'ouvrage de *Fischl : Wesen und Werden der Schulreform in Oesterreich. (Deutscher Verlag für Jugend und Volk, Wien, 1930)*. Nous renvoyons aussi à la série d'articles publiés par M. Ernest Speiser, du 26 octobre au 30 novembre 1930 dans la *Neue Zürcher Zeitung*. Il n'est pas possible, après avoir lu M. Speiser, de douter qu'en dépit de l'imperfection inhérente à toute œuvre humaine, ne s'accomplisse en ce moment à Vienne une tentative quasi sans précédent. Jamais effort plus conséquent et d'une plus large envergure n'a été fait pour rajeunir et vivifier les procédés d'enseignement, pour réaliser *l'école active* et *l'école unique*.

Comme l'observe M. Speiser, les Suisses ont des raisons toutes spéciales pour ne pas ignorer ce qui se passe dans la cité du Danube, car ce qu'ils y trouvent n'est en somme que l'application d'idées venues de chez eux, de Pestalozzi et de Rousseau.

* * *

Nous allons maintenant passer rapidement en revue quelques questions d'un caractère plus spécial, touchant les matières du programme ou les procédés nouveaux d'enseignement à l'ordre du jour dans la Suisse alémanique.

La crise de l'allemand.

Si l'on parle en France et dans la Suisse romande d'une crise du français, nos confédérés ne se plaignent pas moins d'une *crise de l'allemand*. On voit sans cesse revenir dans les publications pédagogiques les mots de *crise de l'enseignement de la langue maternelle*. La *Schweizerische Lehrerzeitung* a consacré en 1930 trois longues études à ce problème qui se pose, comme on sait, au maître d'école aléman, sous une forme *sui generis* tout particulièrement épineuse.

Remarquons d'abord que le terme de *langue maternelle* appliqué au haut allemand peut prêter à équivoque. Sans doute, le Suisse allemand peut aussi légitimement revendiquer l'idiome de Schiller pour *sa langue* que nous autres romands le français. Il est moins sûr qu'il ait le droit de l'appeler *sa langue maternelle*, puisque dans les 99 centièmes des cas, sa mère lui apprend d'abord le

Schwyzerdütsch, non le *Hochdeutsch*. Le Suisse allemand est bilingue presque dès ses premiers balbutiements et cela seul explique son infériorité par rapport à l'Allemand d'outre-Rhin.

Mais la crise de l'allemand n'est pas limitée à la Suisse. Déjà en 1912, parut à Leipzig un livre d'Ernest Bernheim sur « l'insuffisante capacité d'expression verbale constatée chez les étudiants » (*Die ungenügende Ausdrucksfähigkeit der Studierenden*). En 1922, Wilhelm Schneider publia, dans le même ordre d'idées, un petit recueil de jugements d'écrivains sur l'allemand « tel qu'on l'écrit », accompagné d'échantillons de style tout à fait significatifs empruntés à des imprimés contemporains. On y rencontre, par exemple, deux citations procurées par Thomas Mann, l'une d'un professeur d'université, l'autre d'un prince allemand, membre d'honneur de l'Académie des sciences d'un des Etats du Reich qui ont valu à leurs auteurs un succès d'hilarité dont ils se seraient passés.

Il n'y a pas lieu d'être surpris, après cela, qu'un de nos conseillers fédéraux se soit publiquement indigné de la médiocrité de la plupart des écrits qui voient le jour chez nous et qu'un membre du Grand conseil zuricois ait reproché aux maîtres de gymnase de son canton de faire faire trop peu d'exercices de rédaction à leurs élèves. C'est à la suite de cette observation — laquelle concordait avec des critiques formulées antérieurement par le directeur de l'instruction publique — qu'a été introduite à l'Ecole cantonale de Zurich, sur le désir exprès du gouvernement, l'épreuve dite : *Quartalarbeit*. Il s'agit là d'une composition supplémentaire trimestrielle, non proprement littéraire, mais portant à tour de rôle sur les connaissances acquises dans les diverses disciplines. Le but en doit être de perfectionner l'élève dans l'art difficile et souvent méconnu d'exposer sans ornement, mais avec ordre et précision, des faits et des idées.

Bien que la crise de l'enseignement de la langue maternelle se soit produite chez nos confédérés dans des conditions très différentes de chez nous, elle n'est pas moins instructive, n'étant comme la crise du français que le symptôme local d'un mal universel. Aussi vaut-il la peine d'examiner les remèdes que les maîtres suisses allemands se proposent d'y appliquer.

La longue discussion qui a eu lieu dans les colonnes de la *Schweizerische Lehrerzeitung* et dans les conférences pédagogiques s'est appesantie sur deux points essentiels qui résument en effet le problème, pour l'école ; à savoir sur l'enseignement de la *composition allemande* et de l'*élocution*. On y vit s'affronter les thèses les plus contradictoires. En ce qui concerne le second point, M. Otto Berger insista sur la nécessité d'apprendre à l'enfant et au jeune homme à parler, c'est-à-dire à traiter verbalement certains

sujets. La vie vous met en effet à chaque instant dans l'obligation d'exprimer des opinions, de relater des événements, d'expliquer ou de narrer pour instruire et convaincre. Il est indispensable d'y préparer la jeunesse par des exercices spéciaux. — Jusqu'ici rien que de raisonnable. Où la thèse de M. O. B. devient un peu paradoxale, c'est quand il prétend qu'on peut enseigner l'art de la parole publique à tout le monde. Contrairement aux « considérations pessimistes » de M. H. S. (S. L.-Z. 1929 N° 51) qui estime illusoire de vouloir rendre un Suisse allemand disert à l'égal d'un Allemand du Nord ou d'un Viennois, M. B. en vient presque à nier que l'éloquence ou la simple facilité d'élocution soit un don. Pareil au personnage de La Fontaine, il dirait pour un peu :

Que l'on m'amène un âne, un âne renforcé,
J'en veux faire un maître passé,
Je veux qu'il porte la soutane !

M. B. n'a pourtant pas tort entièrement, s'il est vrai, comme les Anciens le pensaient « que l'on naisse poète, que l'on devienne orateur ». Il est évident que l'école devrait tenir un peu plus compte du fait que, dans beaucoup de professions, l'art de la parole est plus pratiquement utile que l'art d'écrire.

Pour ce dernier, bien des gens, et non des moindres, en Allemagne et en Autriche, voudraient qu'on renoncât purement et simplement à l'enseigner à l'école. A vrai dire, tous ces esprits paradoxaux n'obéissent pas aux mêmes mobiles. Les uns, prenant le mot d' « art » d'écrire au pied de la lettre, jugent ridicule, prétentieux et vain de vouloir y initier des enfants (voir sur ce sujet A. Döblin : *Meister des Stils*). Conséquemment, ils demandent la suppression de la composition allemande libre (*freier Aufsatz*) où l'élève est censé exprimer sa « personnalité », mais tombe inévitablement dans « l'enflure et la préciosité » (Thomas Mann) et surtout dans la « phrase, ce poison dévorant et ce fléau de notre époque » (Jakob Wassermann). A l'instar de Nietzsche qui est certainement la première autorité allemande en la matière, les deux écrivains que nous venons de citer voudraient que l'école se bornât à inculquer la connaissance de la langue et la « discipline du style », au sens le plus immédiat, le plus réaliste et le plus utilitaire du terme. En un mot, pas de « littérature » et ceci s'applique également à l'enseignement secondaire. (cf. Nietzsche : *Ueber die Zukunft unserer Bildungsanstalten*).

Est-ce à dire qu'il en faille revenir à la composition d'autrefois, à l'ancienne *amplification* fabriquée à coup de recettes de rhétorique ? Non. Il semble bien que la plupart des praticiens, moins extrêmes que les littérateurs de métier, donnent en dépit de ses

dangers, la préférence à la composition libre, la seule qui plaise à l'enfant et satisfasse son double besoin de confiance et d'invention.

Il y aurait bien des choses à objecter aux partisans comme aux détracteurs exclusifs de la « composition », soit libre, soit préparée en classe et enchaînée au lit de Procruste d'un plan suggéré ou imposé par le maître. Le lecteur romand de l'*Annuaire* s'en chargera, puisqu'ici du moins les conditions sont les mêmes pour les maîtres de l'une et de l'autre langue.

Nous signalerons encore, pour terminer, la conclusion d'un excellent article de M. Joh. Honegger (S. L.-Z. du 23 août 1930) qui ramène très sensément le problème de l'enseignement de la composition au dilemme suivant :

« La « composition libre » seule peut convenir à l'élève — par malheur ce que la vie demande, c'est l'aptitude à l'« exposé » objectif pour lequel l'enfant n'est pas mûr encore ».

Réforme de l'écriture.

Parmi les questions relatives à la pratique de l'enseignement susceptibles d'intéresser les instituteurs de la Suisse française, actuellement agitées par leurs collègues aléman, nous mentionnerons maintenant celle de *la réforme de l'écriture*. Elle a figuré cette année à l'ordre du jour de conférences pédagogiques dans presque tous les cantons.

Cette réforme se présente sous deux aspects dont l'un surtout mérite de retenir notre attention. L'autre spécifiquement germanique se rapporte à la suppression des caractères gothiques, tant dans les manuels scolaires que dans l'écriture. On sait que cette partie de la réforme peut être considérée comme accomplie, les caractères latins ayant remplacé à peu près partout, en dépit des efforts des traditionalistes, l'anguleuse et illisible « *Frakturschrift* ».

Ce premier progrès en appelle un autre. M. Paul Hulliger, maître de dessin et de calligraphie à Bâle est en train d'attacher son nom à une écriture nouvelle qui, si l'on en croit ceux, de jour en jour plus nombreux, qui la prônent, remédierait aux principaux inconvénients de l'anglaise ordinaire : pente trop prononcée entraînant une tenue défectueuse et par suite une déformation du squelette de l'enfant — lisibilité insuffisante, difficulté de tracé, etc.

Nous laisserons aux calligraphes le soin d'apprécier dans les détails la technique de la *Hulliger-Schrift*. Nous dirons seulement qu'elle s'écrit avec une plume large, que les traits s'en rapprochent sensiblement de la verticale et que les enfants ou les jeunes gens

qui s'en servent se distinguent de la moyenne de leurs condisciples par la propreté et la netteté de leur écriture, toujours parfaitement lisible. Par contre il semble bien qu'il leur soit plus difficile d'atteindre à une grande vélocité.

L'écriture *Hulliger* vient d'être rendue obligatoire dans les écoles bâloises et son emploi déclaré facultatif à Zurich. Elle est en outre pratiquée à titre d'essai dans de nombreuses localités d'autres cantons. On trouvera un exposé complet de la nouvelle méthode, accompagné de 70 planches, dans le livre paru il y a quelques semaines chez Ernst Ingold (Herzogenbuchsee) *Grosser technischer Lehrgang der neuen Schrift* par Paul Hulliger, 16 fr.

Renaissance de la graphologie.

Puisque nous parlons d'écriture, remarquons que *la graphologie*, longtemps décriée, jouit en ce moment dans les pays de langue allemande et spécialement chez nos confédérés, d'un regain de faveur qui pourrait bien être définitif. Cette réhabilitation est légitime, car c'est assez injustement qu'on prétendait envelopper la graphologie dans le discrédit où sont tombés, en notre âge de science positive, les arts prétendus divinatoires. La vogue de la psychanalyse et de la nouvelle discipline que les Allemands nomment « *Charakterologie* » sont certainement pour quelque chose dans la renaissance de la graphologie, dont il n'est pas surprenant non plus que les pédagogues soient les principaux artisans.

L'interprétation de l'écriture est en train de devenir une branche de la psychologie pratique, de l'étude des caractères, à peu près au même titre que l'interprétation des songes, chère aux disciples de Freud. Le maître d'école en particulier « fait » sans cesse de la graphologie, consciemment ou non. C'est par l'aspect extérieur des copies dont s'encombre sa table de travail que se révèlent à lui, ou se confirment, nombre de défauts et de qualités de ses écoliers : ordre ou désordre, application ou laisser-aller, propreté ou malpropreté, réflexion ou étourderie, superficialité, négligence, etc.

Combien de notes ou remarques marginales ne sont autre chose qu'une appréciation de l'écriture de l'élève, envisagée au point de vue des dispositions bonnes ou mauvaises qu'elle trahit ? La graphologie est assurément une source d'information psychologique — à côté de beaucoup d'autres — que l'éducateur, à quelque degré de l'enseignement qu'il appartienne, ne saurait dédaigner.

Il faut se garder, d'autre part, d'attribuer aux déductions, parfois hasardeuses du graphologue, une valeur absolue. Nous n'en sommes plus au temps de l'astrologie judiciaire. Tenons-nous-en au principe fort raisonnable que si « *l'écriture ne ment pas, l'interprétation peut errer* ».

Ces quelques observations suffiront à expliquer la place que la graphologie occupe depuis quelques années au sommaire des publications pédagogiques de langue allemande. Quatre articles ont paru sur cet objet dans la *Schweizerische Lehrerzeitung* de 1930 (4, 11 et 18 octobre, 22 novembre). Les trois premiers surtout, dus à la plume d'un spécialiste connu, Otto Lippuner, valent la peine d'être lus et médités. Ils contiennent en particulier toute une série de documents des plus suggestifs montrant l'instabilité du type d'écriture chez un même individu, à l'époque de la puberté et de la formation du caractère (*Wie erkenne ich den Charakter aus der Schrift* — Ce que la graphologie peut apprendre au maître d'école).

Films scolaires.

Nous avons parlé dans notre dernière chronique des efforts faits dans la Suisse allemande en vue d'organiser, pour l'ensemble du pays, la production et les échanges de *films scolaires*. On sait qu'il existe depuis peu deux offices de renseignements cinématographiques, l'un à Bâle (*Filmpädagogische Auskunftstelle*) l'autre à l'Ecole polytechnique fédérale qui travaillent de concert avec la *Schweizerische Gemeinschaft für den Unterrichtsfilm*.

Cette association a tenu son assemblée générale à Berne le 30 novembre dernier. Elle y a entendu, entre autres travaux, une conférence du professeur Rüst, de Zurich, directeur de l'*Institut de photographie* du Polytechnikum, sur *la fabrication des films scolaires*. L'orateur étudia la question au triple point de vue pédagogique, technique et économique. Après quoi, trois « bandes » établies, dans le courant de l'année 1930, par les soins de la société, furent présentées qui donnèrent lieu à une intéressante discussion.

Le professeur Rust s'est attaché surtout, dans son exposé, à distinguer *le film instructif*, destiné au grand public, du *film d'enseignement* destiné aux écoles. Le premier, nommé par les Allemands « *Kulturfilm* » vise pour le moins autant à amuser qu'à instruire. S'adressant à des spectateurs mélangés, il ne suppose chez eux aucune connaissance spéciale préalable et s'interdit, par conséquent, d'entrer dans les détails de processus qui demanderaient précisément, pour être compris, une analyse systématique. Le *Kulturfilm*, craignant par-dessus tout de lasser, est tout naturellement amené à sacrifier la rigueur scientifique à la variété.

Il en est tout autrement du *film d'enseignement*. Celui-ci, sous sa forme la plus élémentaire, sert à illustrer d'exemples vivants, les connaissances théoriques acquises par l'élève et comme tel, doit être exactement adapté aux besoins d'un moment bien déterminé des études. Mais il va plus loin. Non seulement il est

capable d'évoquer, par le grossissement et le ralentissement, des phénomènes qui échapperaient aux prises normales de nos sens et ne pourraient être par là qu'insuffisamment expliqués et saisis, mais il révèle à l'écolier ou à l'étudiant la complexité des opérations, soit de la nature vivante, soit de la technique, en lui en faisant saisir sur le vif les rapports infiniment enchevêtrés. C'est ce qui fait la valeur éducative du *film d'enseignement*.

Les conditions que ce film doit remplir découlent de ce qui précède. Les deux plus essentielles sont, à la différence du *Kulturfilm*, l'unité et la brièveté. Il est indispensable que son objet soit strictement limité. L'expérience a montré qu'il est possible de concentrer, en une séance de cinéma d'un quart d'heure et de placer sous un jour beaucoup plus saisissant que par la vue directe, tout ce qu'on pourrait montrer, par exemple, au cours d'une visite d'usine ou de laboratoire d'une demi-journée.

Il reste maintenant à confectionner en nombre suffisant de bons films scolaires répondant aux exigences ci-dessus. C'est aux maîtres de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, guidés par quelques universitaires spécialisés, qu'il appartiendrait de s'atteler à cette tâche éminemment utile. Quelques-uns d'entre eux représentant tous les degrés de l'école et toutes les disciplines se sont constitués en une *Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für Unterrichtskinematographie* (Safu). A peine fondée, celle-ci a déjà à son actif trois films excellents : « Mouette rieuse », « la Greffe » et « Segmentation cellulaire ».

Mais, comme l'a montré le professeur Guyer, de Zurich, qui a dressé, à Berne, le programme de l'année nouvelle, il y a beaucoup à faire encore. Ici aussi, c'est le fonds qui manque le moins. Il est clair, du reste, qu'on ne saurait s'en remettre uniquement à l'initiative du corps enseignant. L'appui des autorités est indispensable. Il ne fera pas défaut, si l'on en juge par les décisions prises lors de la réunion des directeurs cantonaux de l'instruction publique, tenue récemment à Bâle, sous la présidence de M. F. Hauser. Trois rapports y ont été présentés, l'un par M. Rüst, l'autre par M. H. Kleinert, secrétaire de la direction de l'Instruction publique du canton de Berne, le dernier par M. G. Imhof, secrétaire de la *Chambre internationale du film* (*Internationale Filmkammer*).

Le point de départ de cette réunion a été une circulaire adressée par le Département fédéral de l'Intérieur aux gouvernements cantonaux, les consultant sur l'opportunité : 1° de la suppression de tout droit d'entrée sur les films d'enseignement ; 2° de la création d'un catalogue des films scolaires et des films instructifs suisses (*Kulturfilme*) ; 3° de l'institution d'un bureau intercantonal de censure des films.

Sur le premier point, M. Imhof a fait voir que l'exonération douanière ne suffit pas. Elle doit être complétée par l'abolition de toute restriction du droit d'importer. Quant au second, il est nécessaire que le catalogue à établir — dont, par parenthèse, les dimensions demeureront longtemps modestes — soit établi selon les normes adoptées par la Conférence de La Haye de la Chambre internationale et en accord avec l'Institut international du film scolaire à Rome. Pour ce qui est de la censure des films, elle est de la compétence des cantons.

La conférence des directeurs de l'Instruction publique s'est ralliée aux conclusions de M. Imhof et a décidé de recommander aux cantons et à la Confédération d'encourager par des subventions, tant la *Safu* que la Société suisse du film populaire (*Schweizer Schul- und Volkskino*). Elle a aussi envisagé, conformément à une proposition déjà ancienne de M. Oltramare, la création future d'archives régionales du film d'enseignement.

II

Nous passons maintenant à la chronique scolaire des différents cantons. Comme dans la première partie de cet article, nous nous en tiendrons ici à l'essentiel ou à ce qui nous a paru tel. Nous ne nous dissimulons pas que le choix des matières pourra paraître arbitraire à certains puisque, obligé d'élaguer largement, nous avons dû plus d'une fois céder, en l'absence d'un critère absolu, à nos préférences personnelles.

ZURICH

A côté de la réorganisation projetée de l'enseignement normal que nous annoncions l'an dernier, mais qui se fera certainement attendre encore un an, le Grand Conseil n'ayant pas encore commencé l'étude de la loi, la législation scolaire zuricoise s'est enrichie en 1930 d'un nombre considérable de règlements.

Nous relèverons d'abord un arrêté déterminant les prestations de l'Etat en faveur de l'école populaire (*Volksschule*). Celle-ci comprend six années d'enseignement primaire et deux d'enseignement dit secondaire qui parachèvent la scolarité obligatoire. Une troisième classe secondaire facultative est raccordée avec la deuxième de l'Ecole cantonale de commerce et la première de l'Ecole municipale de commerce des jeunes filles. L'Etat y subventionne, outre l'enseignement du français auquel tous les enfants sont astreints à partir de 12 ans, celui de l'anglais ou de l'italien. Des cours de latin, eux aussi facultatifs, sont prévus à

l'usage d'élèves désirant entrer tardivement au gymnase cantonal.

Les maîtres primaires et secondaires zuricois ont droit à la retraite sans formalité dès 65 ans révolus. Ils peuvent toutefois être pensionnés avant d'avoir 30 ans de service, dans des cas exceptionnels. La pension s'élève, après 45 ans d'enseignement, à 4000 fr. pour un maître primaire, à 4800 fr. pour un maître secondaire.

— Le programme des *cours d'enseignement ménager postcolaires* destinés à préparer les jeunes filles à leur futur rôle de maîtresses de maison et de mères a été révisé en 1929. Nous en reparlerons en détail dans notre prochaine chronique, à propos de la loi — que le peuple acceptera vraisemblablement sous peu — par laquelle ces cours seront rendus obligatoires.

— *L'Ecole supérieure de commerce de Zurich*, la plus prospère, à en juger par le nombre toujours croissant de ses élèves, des trois sections de l'Ecole cantonale, a adopté, il y a un an, un nouveau programme qui offre plusieurs particularités intéressantes¹.

Cette école comprend une *section professionnelle* de quatre années d'études, se terminant par l'examen du diplôme et une *section dite de « maturité »* de quatre ans et demi qui prépare à la Faculté de droit ou des sciences commerciales de l'Université et délivre à ses élèves un baccalauréat.

Comme tous les établissements similaires, l'Ecole cantonale de commerce de Zurich enseigne aux élèves des classes supérieures la comptabilité — ou plus exactement les met à même d'appliquer leurs connaissances acquises dans cette branche — par le moyen des leçons de *bureau pratique*. Cet enseignement est destiné d'abord à suppléer à l'apprentissage commercial — et les expériences faites permettent d'affirmer qu'il en tient lieu dans une large mesure. Il permet ensuite de coordonner, à l'image même de ce qui a lieu dans les affaires, la tenue des livres avec la correspondance, la technologie, le droit, l'arithmétique et la sténo-dactylographie. Enfin, reposant sur le principe de l'école active, il laisse à l'élève la plus large indépendance et fait constamment appel à son initiative, dans la solution des problèmes concrets, directement empruntés à la pratique, qui lui sont posés.

Ce qu'il y a d'original à Zurich, dans l'organisation de cet *Uebungskontor*, c'est que chaque professeur est censé se trouver à la tête d'une maison de commerce dont les écoliers figurent les employés ou les apprentis. Toutes ces firmes supposées se mettent

¹ Remarquons que les écoles de commerce de la Suisse romande ont, depuis plusieurs années déjà, des institutions analogues : section professionnelle et section de maturité, bureau pratique, classes dites du perfectionnement pour élèves de langue étrangère. (*Réd.*)

en rapport entre elles, en même temps qu'avec des entreprises réelles de la place, échangent une correspondance régulière, engageant et mènent à bien sur un plan fictif, les opérations les plus variées. Le mérite de cet enseignement ingénieux et vivant revient à M. le recteur Th. Bernet qui en a exposé le mécanisme dans son livre, paru en 1926 : *Das Uebungskontor*.

L'Ecole cantonale de commerce de Zurich peut encore à un autre égard être citée en exemple. Elle a créé, il y a trois ans, une *classe spéciale destinée aux jeunes Welches* des deux sexes qui voudraient passer une année à Zurich, afin d'y continuer leurs études commerciales, en se perfectionnant dans la langue allemande.

On sait que jusqu'ici, les écoles alémaniques se sont montrées infiniment moins accueillantes aux Welches que les écoles romandes aux Alémans. Il serait injuste de leur en faire un grief. Ici comme ailleurs, c'est le besoin qui crée l'organe. Les Welches n'allant qu'en nombre infime « apprendre l'allemand » les écoles alémaniques — au moins dans les villes — ne les reçoivent qu'à titre d'auditeurs et ne se chargent pas, en général, de leur inculquer les premiers éléments de la langue. Telle était récemment encore, la pratique zuricoise. Mais les choses viennent de changer.

Les pères de famille romands qui destinent un de leurs enfants au négoce ou à une branche quelconque des affaires ont désormais la faculté de l'envoyer pour une année, la dernière de sa scolarité, à l'Ecole cantonale de Zurich. Le jeune homme ou la jeune fille pourra y obtenir un diplôme spécial, différant du diplôme ordinaire par la prépondérance accordée à l'enseignement de l'allemand, mais que les chefs de maisons de commerce ne manqueront pas, pour cette raison même, de juger équivalent ou préférable.

La classe « spéciale » de l'Ecole de commerce de Zurich a eu des débuts difficiles, ce qui n'a rien d'étonnant, si l'on songe à l'aversion des Suisses romands, aussi incurable qu'injustifiée, pour l'étude de l'allemand. Pourtant, elle semble avoir triomphé maintenant, une fois pour toutes, des obstacles qui ont mis l'an dernier son existence en question. Elle ne compte pas moins de 20 inscriptions cette année. Il est trop tôt pour parler des résultats. Nous y reviendrons à l'occasion, quand maîtres et élèves auront fait leurs expériences.

— Dans un ordre d'idées analogue et pour attester l'intérêt que nos confédérés alémans vouent à la langue et à la culture françaises, nous reproduisons ci-dessous le programme du cours de vacances que la *Conférence des maîtres secondaires* a fait donner, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, à l'Université de Zurich du 4 au 8 octobre 1930.

Ouvert par une allocution de M. O. Wettstein, directeur de l'Instruction publique, et un discours de M. Louis Wittmer (professeur au gymnase communal des jeunes filles de Zurich), sur l'*Esprit français*, le cours a comporté les conférences suivantes : Louis Gauchat : L'Ecole et le glossaire des patois de la Suisse romande. — Pierre Kohler : La littérature romande contemporaine et l'œuvre de Ramuz ; François de Curel et le théâtre contemporain. — Th. Spörri (professeur à l'Université de Zurich) : Les orientations nouvelles du roman français. — A. Séchehaye : Ce que la théorie de la grammaire apporte au praticien. — G. Thudicum : Les sons du français et les principales fautes de prononciation des Suisses allemands ; L'intonation française ; Les liaisons. — E. Fromaigeat (professeur au gymnase de Winterthur) : Explication de quelques difficultés de syntaxe dans l'enseignement élémentaire du français ; Les éléments de stylistique accessibles aux élèves du degré moyen. — H. Stettbacher (professeur à l'Université de Zurich) : Gestaltung. — Edouard Blaser : La Suisse jugée par les écrivains français.

Ces conférences ont été suivies par quelques centaines de maîtres secondaires (*Volks- et Mittelschule*) de Zurich et des cantons voisins. Ajoutons qu'elles ont été agréablement complétées par une excellente représentation du *Pèlerin*, de Vildrac, donnée par la troupe du Théâtre suisse romand, dans la salle des Kaufleuten, sous la direction de M. Jean-Bard.

— Remarquons, avant de quitter Zurich, que l'Université vient d'y reviser les règlements des doctorats en médecine générale, dentaire et vétérinaire, ainsi que celui relatif au diplôme de maître de mathématiques et de sciences naturelles.

BERNE

On aura appris qu'à l'instar de Zurich, ce canton se prépare à réorganiser profondément la formation de son corps enseignant primaire. Les principes dont s'inspirent cette réforme témoignent de tendances analogues à celles que nous avons signalées à propos de l'influence des écoles viennoises. L'idée a été émise, lors du *Lehrertag* de Bâle, que Berne et Zurich devraient s'entendre, afin d'arriver à une certaine uniformité dans la préparation des maîtres des diverses régions du pays. Cette suggestion semble avoir rencontré beaucoup d'écho.

Nous reparlerons l'an prochain en détail et comparativement des deux lois bernoise et zuricoise, quand elles auront l'une et l'autre été soumises au vote populaire.

Parmi les nouveaux textes législatifs, par hasard relativement

peu nombreux, qui ont vu le jour ou sont entrés en vigueur à Berne en 1930, nous relèverons d'abord un arrêté du Conseil d'Etat réglant les conditions de remplacement des maîtres de l'enseignement primaire et secondaire (*Primar- et Mittelschulen*).

Les indemnités à payer aux remplaçants munis d'un diplôme bernois sont, selon les degrés, de 14, 16 et 18 francs par jour d'enseignement. La moitié des frais tombe à la charge de l'Etat. La commune et l'instituteur en supportent chacun le quart. Ces quotes sont indifféremment applicables au cas de maladie et au cas de service militaire obligatoire. L'absence prolongée du maître, dans le cas d'une infection contagieuse contractée par un de ses proches, est assimilable à la maladie.

— Il faut mentionner ensuite un décret (20 novembre 1929) modifiant certaines des dispositions en vigueur depuis le 6 avril 1922, relatives aux traitements des professeurs de l'Université. La revision porte essentiellement sur la question des écolages. L'Etat garantit aux professeurs ordinaires au minimum 100 fr. de casuel par heure de cours hebdomadaire et par semestre, au maximum 400 fr. Ce dernier chiffre s'abaisse à 200 fr. pour les maîtres extraordinaires, ainsi que pour les privat-docents rétribués par l'Etat.

SUISSE CENTRALE

Rien de très important à signaler à Uri, Zug et Obwald. A Lucerne, un règlement a été élaboré, déterminant l'application de l'article 23 de la loi sur l'apprentissage du 26 novembre 1928. La fréquentation des cours postsecondaires, de perfectionnement professionnel (*Gewerbliche Fortbildungsschulen*) y est déclaré obligatoire pour les apprentis de tous métiers.

L'organisation est à la charge des communes qui sont tenues de recourir à la collaboration des associations professionnelles. L'enseignement est gratuit mais le matériel, dans la règle, payé par les élèves.

La surveillance est exercée par des commissions spéciales. Les sanctions sont du ressort des inspecteurs de districts.

A côté d'un règlement sur les écoles gardiennes et les jardins d'enfants, Schwytz en a adopté un sur les conditions d'admission aux écoles dites *secondaires*. Cette appellation correspond ici, comme dans la plupart des cantons de la Suisse allemande, à la dénomination française d'école primaire supérieure. On entre normalement dans la première secondaire, pour une durée obligatoire d'une année, après 7 ans de scolarité, exceptionnellement après 6. Dans ce dernier cas, l'élève ne peut être libéré qu'au bout de deux ans.

Remarquons, contrairement à ce que nous avons constaté à Zurich, que la langue française ne figure pas au programme des écoles secondaires schwytzoises.

La landsgemeinde du canton de *Nidwald* a fixé la subvention totale de l'Etat à l'enseignement primaire (y compris les classes secondaires) à 25 000 francs dont 10 000 sont répartis entre les communes au prorata du chiffre de leur population et le reste consacré à des dépenses urgentes, notamment au bénéfice de localités obérées.

GLARIS

Depuis quelques années, la landsgemeinde glaronnaise a déployé une activité législative remarquable.

Relevons d'abord une loi nouvelle sur l'hygiène et l'assurance scolaires, régissant à la fois l'école primaire, l'école secondaire et les cours professionnels de perfectionnement. Le médecin des écoles dont les attributions sont conformes à l'usage est nommé pour trois ans. Les instituteurs tenus de se soumettre à ses prescriptions donnent à chaque degré, sous sa surveillance, un enseignement des soins hygiéniques approprié à l'âge des élèves.

Les communes assurent sur les accidents les écoliers, les maîtres et le personnel de service des collèges et elles s'assurent elles-mêmes, ainsi que les deux dernières catégories de fonctionnaires, sur les conséquences de la responsabilité civile.

Le canton de Glaris a aussi révisé son échelle des traitements. Ceux-ci s'élèvent désormais à 3500 fr. pour les maîtres primaires et à 4500 fr. pour les maîtres secondaires. Une augmentation de 1200 fr. (300 fr. tous les trois ans) porte ces sommes à 4700 et 5700 dès le début de la treizième année.

SOLEURE

Depuis le 1^{er} mai 1930, l'enseignement ménager (*Arbeitsschulen*) de ce canton est régi par un règlement nouveau, portant à peu près exclusivement sur les travaux à l'aiguille et au crochet. La tenue du ménage proprement dite fait, dans la plupart des communes, l'objet d'un enseignement spécial (*Hauswirtschaftlicher Unterricht*).

Le Grand Conseil a modifié les articles 4 et 7 de la loi du 29 août 1909 sur l'organisation de l'Ecole cantonale, leur donnant la teneur suivante :

« Le Gymnase embrasse 7 ans et demi, l'Ecole réelle 6 ans et demi, l'Ecole normale primaire 4 et l'Ecole de commerce trois ans d'études. Ces divers établissements sont raccordés respective-

ment à la cinquième et à la sixième classe primaire et à la deuxième classe des écoles secondaires ou de district.

Comme à Berne et à Zurich, on vient de reviser à Soleure le règlement relatif aux conditions d'admission des futurs instituteurs à l'Ecole normale et aux examens du brevet primaire.

BALE-VILLE

Il vaut la peine de s'arrêter un instant à la nouvelle loi scolaire bâloise, car elle reflète, dans plusieurs de ses parties, des tendances pédagogiques originales. Elle repose sur la conception organique et unitaire de l'enseignement public propre à notre pays — encore que l'Université, sommet et couronnement des études, ait son statut propre et déborde ainsi le cadre de la loi.

La classification des degrés de l'instruction est la suivante :

I. Jardins d'enfants.

II. Ecoles de culture générale.

a) Ecole primaire (1^{re} à 4^e année). Ecole secondaire — *Sekundarschule* — (5^e à 8^e année).

b) Classes spéciales pour enfants peu doués ou infirmes (classes d'anormaux : *Schwachbegabte-Gebrechliche*).

c) Cours de perfectionnement (9^e à 11^e année pour les garçons, 9^e à 10^e pour les filles).

d) Ecole réelle avec classes de raccordement (5^e à 8^e année) et classes complémentaires (9^e à 10^e, éventuellement 11^e année).

e) Ecoles délivrant un baccalauréat :

A. Ecoles de garçons :

1. Gymnase littéraire — *humanistisches Gymnasium* — (5^e à 12^e année).

2. Gymnase réel — latin, langues vivantes (5^e à 12^e année —

3. Gymnase scientifique — *mathematisch-naturwissenschaftliches Gymnasium* — (5^e à 12^e année).

B. Ecoles de filles :

1. Gymnase des jeunes filles (5^e à 12^e année).

f) Ecole de commerce :

a) Ecole inférieure (9^e à 10^e année).

b) Ecole supérieure de commerce délivrant un diplôme et un baccalauréat (9^e à 12^e année).

III. Ecoles de formation professionnelle, visant à l'éducation, au perfectionnement et à la préparation spéciale d'adolescents ou d'adultes :

a) Ecole des arts et métiers (dès la 9^e année).

b) Ecole des travaux féminins (dès la 9^e année).

c) Ecole normale d'instituteurs, école d'application et institutions annexes.

d) Cours spéciaux destinés à former des maîtres de l'enseignement commercial et des reviseurs comptables.

IV. Université et collections scientifiques.

V. Cours libres propres à développer la culture générale ou à parachever la préparation professionnelle des adultes.

a) Cours de sciences commerciales, cours et conférences populaires.

b) Cours, permanents ou occasionnels, organisés par des écoles spéciales ou par l'Université, à l'usage de certaines catégories professionnelles ou du grand public (*Volkshochschulkurse*).

Ne pouvant songer à commenter par le menu ce tableau, éloquent témoignage des efforts faits par un de nos cantons les plus avancés, en vue de l'instruction et de l'éducation populaires, nous nous bornerons à attirer l'attention sur quelques particularités de la terminologie scolaire bâloise.

Il importe notamment de distinguer la *Sekundarschule* de la *Realschule*. L'une et l'autre font suite à l'école primaire (de 4 années) que le législateur dénomme « l'institution d'éducation commune à tous les enfants ». Mais tandis que la première est destinée aux écoliers qui, orientés par leurs dons naturels vers les métiers et les carrières pratiques, entreront dans la vie active à l'issue de leur scolarité obligatoire, la seconde n'admet que des élèves relativement sélectionnés dont quelques-uns pourront, en suivant les classes de perfectionnement (*Fortbildungsklassen*) ou les classes de raccordement (*Uebergangsklassen*) passer, soit à l'Ecole normale (par cette voie, les jeunes filles pourront obtenir le diplôme de maîtresse de travaux féminins ou de jardins d'enfants) soit à l'Ecole supérieure de commerce et aux écoles conduisant au baccalauréat et aux études supérieures. Chose digne de remarque, le français est obligatoire à la *Realschule*, l'anglais et l'italien sont en plus facultatifs dans les *Fortbildungsklassen*.

— A l'occasion de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire,

le département de l'Instruction publique a chargé le professeur F. Mangold de rédiger une histoire de l'enseignement bâlois au cours des cinquante dernières années. Cet ouvrage vient de paraître sous le titre de *Das Basler Schulwesen, 1880-1930*.

— A relever encore à Bâle un nouveau règlement sur l'examen du doctorat en médecine dentaire.

SUISSE SEPTENTRIONALE ET ORIENTALE

Nous pourrions nous contenter cette fois de quelques brèves indications concernant les cantons de — *Schaffhouse* où, à côté du règlement des examens du brevet primaire, le programme des cours de travaux féminins et d'enseignement ménager à l'école primaire (*Elementar- et Realschule*) a été révisé et où l'application du fameux *Rucksackartikel* (voir : *Annuaire 1929*) donne lieu à des difficultés imprévues — d'*Appenzell-Rhodes intérieures* qui a élaboré de même un nouveau programme d'enseignement pour les écoles ménagères — d'*Argovie* qui signale une modification de détail apportée au programme de l'enseignement des travaux ménagers, à la section commerciale des jeunes filles de l'Ecole cantonale — de *Thurgovie* où les règlements des examens du baccalauréat ès lettres, ès sciences (A et B) et technique (C) datant dans un cas de 1928, dans l'autre de 1919, ont été soumis à une révision partielle.

SAINT-GALL

Les *Archives de l'instruction publique en Suisse (Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen)* auxquelles nous avons emprunté une bonne partie des renseignements qui figurent dans ce chapitre, publient le texte complet du nouveau programme des écoles secondaires saint-galloises. Ce qui nous y frappe, c'est l'importance attachée à l'enseignement des langues étrangères en général et du français en particulier. On consacre à ce dernier plus d'heures de leçon qu'à l'allemand, soit 5 heures en première année, 5 en deuxième et 4 en troisième (contre 5, 4 et 4 à la langue maternelle). En outre, l'anglais et l'italien sont facultatifs, au besoin dès la deuxième classe, en tous cas dans la troisième.

Si nous comparons à cet égard le programme saint-gallois avec celui des *Grisons*, nouveau lui aussi, nous constatons dans ce canton trilingue, une situation à la fois plus compliquée et moins définie. Dans la partie italienne du pays, l'allemand est considéré comme langue étrangère obligatoire ; dans la partie romanche, par contre, il semble, à en juger par les réticences du texte, que les parents de certains élèves s'opposent à ce qu'on enseigne l'allemand à leurs enfants.

Pour en revenir à *Saint-Gall*, remarquons en terminant que le Grand Conseil de ce canton a voté le 2 mai dernier (1931) une loi due à l'initiative du groupe socialiste, accordant aux femmes l'éligibilité en matière scolaire.

NÉCROLOGIES

Parmi les nombreux maîtres d'école et professeurs suisses allemands que la mort a frappés depuis une année, nous nous bornerons, faute de place, à rappeler la mémoire des deux hommes qui nous paraissent avoir joué le rôle le plus marquant, au point de vue proprement pédagogique : *Wilhelm von Wyss* (1864-1930) et *Xavier Wetterwald* (1854-1930).

Le départ du premier a été une lourde perte pour l'enseignement secondaire zuricois. Le recteur von Wyss était, en effet, de ces individualités en qui une fonction semble s'être une fois pour toutes personnifiée. Au cours des dix-huit ans qu'il dirigea l'Ecole supérieure des jeunes filles de Zurich, il sut y mettre l'empreinte indélébile d'un caractère.

C'est qu'il n'avait pas seulement le goût de l'autorité, il en avait la vocation. Volonté impérieuse et peu flexible, moins faite pour entraîner que pour régir, il rachetait ce côté, légèrement tyrannique, de sa nature par une justice scrupuleuse qu'il n'hésitait pas, le cas échéant, à tourner contre lui-même.

L'Ecole supérieure ne souffrit aucunement du régime un peu autocratique où la soumit son recteur. Au contraire, c'est sous l'administration de Wilhelm von Wyss que furent réalisés deux progrès essentiels au bon renom de Zurich comme ville d'études. L'un fut la construction du bâtiment actuel de la *Höhere Töchterschule*, sur la merveilleuse terrasse de la *Promenade-Haute*. C'est Wyss, d'autre part, qui mena à bien la transformation de l'Ecole supérieure en un gymnase de jeunes filles.

Wilhelm von Wyss avait occupé pendant quelques années, à ses débuts dans la vie active, le poste de bibliothécaire adjoint à la bibliothèque municipale de Zurich, où il avait rendu de précieux services. Beaucoup plus tard, ce fut grâce à lui que put s'opérer la fusion des principales bibliothèques publiques zuricoises en une *Zentralbibliothek* dont l'Athènes de la Limmat a le droit d'être fière.

C'est au Gymnase cantonal, où il enseigna durant vingt-quatre ans les langues anciennes et l'histoire, que W. von Wyss amassa le trésor d'expérience pédagogique dont il fit profiter

ensuite les maîtres et les élèves de l'Ecole supérieure. Sans empiéter sur les compétences des professeurs, il parvint à donner à l'enseignement, dont il avait la surveillance comme recteur, une unité et une cohésion intime remarquables. Il avait fait, à côté de voyages archéologiques en Grèce, en Anatolie, de longs séjours à l'étranger, en Allemagne, en Amérique, pour y étudier, sur place, de nouvelles méthodes éducatives.

Ajoutons que Wilhelm von Wyss a présidé la Société suisse des maîtres de gymnase et le comité de l'Ecole sociale des femmes (*Soziale Frauenschule*), à Zurich.

La vie de Xavier Wetterwald n'a pas été moins remplie. Lucernois d'origine, devenu Bâlois par les hasards de la carrière, il laissera une trace durable dans l'histoire de l'Instruction publique, non seulement de son canton d'adoption, mais de la Suisse allemande tout entière.

Après avoir passé quelques années dans l'enseignement primaire, il fit aux universités de Berne, de Munich et de Zurich des études de sciences naturelles et de mathématiques qu'il couronna d'un doctorat en 1888. Nommé la même année à l'Ecole réelle inférieure de Bâle, il passa bientôt à l'Ecole réelle supérieure, comme maître de mathématiques. Il y publia un manuel de planimétrie et réédita, en collaboration, le traité de géométrie analytique de Grossmann.

Xavier Wetterwald témoigna, dès ses débuts, d'un talent pédagogique de premier ordre. Aussi la direction de l'Instruction publique, qui déjà l'avait chargé d'inspecter les écoles de campagne de la rive droite du Rhin, lui offrit-elle la charge d'inspecteur des classes primaires de garçons. Il l'occupa un an, à titre provisoire, mais refusa une nomination définitive qui l'eût obligé de renoncer à l'enseignement des mathématiques, auquel il tenait par-dessus tout.

Cela n'empêcha pas X. Wetterwald de rester étroitement en contact avec l'école populaire. Il exerça sur elle une influence tout particulièrement profonde — et dont les bienfaits se feront sentir longtemps encore — par la part qui lui revient dans la formation des maîtres primaires bâlois des deux dernières générations. C'est lui, en effet, qui, de 1893 à 1921, enseigna la méthodologie générale et spéciale aux futurs instituteurs et dirigea leurs exercices pratiques.

Xavier Wetterwald était membre du comité du *Schweizerischer Lehrerverein* et a collaboré à la *Schw. L. Z.*, à la *Schweizerische Pädagogische Zeitschrift*, ainsi qu'à de nombreux journaux et revues pédagogiques d'outre-Rhin.

CONGRÈS PÉDAGOGIQUE

L'avant-dernière assemblée générale de la Société des instituteurs suisses, tenue à Zurich en 1927, avait coïncidé avec les fêtes du centenaire de la mort de Pestalozzi. Aussi la manifestation, considérée dans son ensemble, avait-elle pris le caractère d'un retour aux sources profondes de notre tradition pédagogique.

Le congrès de cette année, qui a eu lieu à Bâle les 26, 27 et 28 juin, sous la présidence de M. Kupper, de Stäfa, au contraire, a paru orienté beaucoup plus délibérément vers l'avenir. Non seulement certaines des conférences présentées dans les séances de groupes et la belle *exposition scolaire* organisée par les Bâlois s'inspiraient des principes les plus nouveaux, mais les discours prononcés à l'occasion des deux grandes réunions plénières du samedi et du dimanche matin, à la *Maison du peuple* et au palais de la *Foire d'échantillons*, en particulier par M. Hauser, conseiller d'Etat, directeur de l'instruction publique du canton de Bâle-Ville, Graf, conseiller national de Berne, puis par MM. Meyer, conseiller fédéral, et Max Huber, ancien président du Tribunal de la Haye, ont presque tous abordé des problèmes d'une large portée et dont la solution intégrale sera réservée aux générations futures.

La première journée (vendredi après midi) a été consacrée tout d'abord à visiter l'*exposition scolaire* dont le président du comité d'organisation, M. Pernoux, a exposé l'économie aux congressistes. On y pouvait voir, en un raccourci intuitif et d'une claire ordonnance, l'excellente besogne accomplie par les maîtres d'école bâlois à tous les degrés de l'école populaire, du jardin d'enfants aux classes de perfectionnement de la *Realschule* (voir plus haut). Une section se rapportait à la formation professionnelle, une autre aux œuvres de prévoyance scolaire (alimentation, hygiène), une troisième à l'éducation des anormaux. Un stand distinct avait été réservé à l'enseignement pacifiste. Subventionné par l'Association genevoise pour la Société des Nations, il offrait un choix déjà riche de publications propres à inculquer aux enfants et aux adolescents l'idéal de la paix universelle (brochures Duchosal, Croix rouge de la jeunesse, etc.).

Le même soir, ou le lendemain, les divers groupements qui se rattachent au *Schweizerischer Lehrerverein* : Société suisse des institutrices, Société pour l'éducation des anormaux, Union des maîtresses d'école ménagère, société pour la réforme de l'écriture (*Hulliger-Schrift*), etc., se réunirent dans des locaux divers. Mentionnons, parmi les nombreuses conférences spéciales prononcées

au cours du congrès, une substantielle communication de M. Bally, sur la « pathologie de la grammaire sans faute », c'est-à-dire sur l'obscurité que l'application même de certaines lois grammaticales peut provoquer dans le langage français.

Nous ne pouvons pas résumer ici et encore moins discuter, comme nous en serions tenté, toutes les idées émises par les orateurs officiels des deux grandes réunions publiques. M. le conseiller fédéral Meyer, apportant aux instituteurs du pays entier le salut du gouvernement, marqua en termes heureux la nature et l'importance du rôle de l'école dans la démocratie. L'éducation consiste, dit-il, à assurer le développement autonome de l'individu, tout en cultivant en lui le sentiment social, de façon à le mettre à même de s'insérer à sa place, pour son bien et celui des autres dans les rouages de la collectivité. M. Max Huber traita ensuite, en un discours d'une heure et demie, d'une belle hauteur de pensée, un sujet ainsi formulé : *Les devoirs de l'école envers l'Etat.*

Pour notre grand jurisconsulte, la tâche fondamentale de l'éducation publique dérive de la nature même de l'Etat, expression de la communauté de sang ou du destin commun des hommes qui le composent. Il existe une communauté nationale suisse et celle-ci est le plus puissant instrument de notre culture. La tâche de l'école est de la fortifier en préparant pour son service une jeunesse intellectuellement et physiquement vigoureuse. Ce but ne peut être atteint que par la conciliation de l'intérêt et des droits individuels avec l'intérêt et les droits collectifs. Ce résultat obtenu sur le plan national, il s'agit de le transposer dans la sphère internationale. Ce n'est pas assez de former des citoyens suisses, il faut former encore, en vue du grand œuvre de la réconciliation des peuples, des citoyens du monde.

Plus encore peut-être que les deux discours précédents, chaleureusement applaudis par les 3000 personnes qui se pressaient à la Foire, celui de M. Hauser, parce qu'il s'attaquait avec hardiesse à un problème plus immédiat et plus concret, a paru faire sensation sur l'auditoire à peine moins nombreux du Volkshaus.

M. Hauser a parlé de *Politique scolaire fédérale et cantonale*. Dans aucun domaine, a-t-il dit, la dispersion des efforts ne devient à la longue plus néfaste chez nous que dans le domaine de l'instruction publique. Le moment est venu d'accroître les compétences de la Confédération. C'est à cette dernière que doit incomber le soin de susciter un idéal d'éducation commun à l'ensemble de la nation et de créer, par une concentration des forces et par une unification des méthodes et des formules jusqu'ici divergentes, l'organisme scolaire propre à sa réalisation.

Depuis trop longtemps le pouvoir fédéral qui n'exerce de contrôle direct que sur l'*Ecole polytechnique* et les études médicales, se borne à subventionner l'instruction publique. A lui désormais d'en prendre la direction effective. Le premier pas à faire est de centraliser ou tout au moins d'uniformiser l'enseignement des Ecoles normales, en tenant compte des diversités confessionnelles. Ensuite viendrait sans doute la centralisation universitaire.

Comme on le voit, la thèse de M. Hauser, en dépit d'un fond de vérité, est audacieuse et fortement entachée d'utopie. Elle a pourtant rallié, à en juger par les applaudissements qui ont salué la péroraison de l'orateur, les suffrages d'une grande partie de l'assemblée. Il en a été de même de la proposition faite par M. Graf de commencer par travailler à une entente entre Berne et Zurich (voir plus haut).

Le fédéralisme scolaire a certainement des inconvénients, mais il a aussi quelques avantages que M. Hauser et ses amis semblent méconnaître. Il est au surplus si profondément enraciné dans nos mœurs que ce nouvel assaut du « bailli scolaire » pourrait bien s'y briser comme le premier.

EDOUARD BLASER.
